# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
# 21 DECEMBRE 2018

Présents : Karine LEGRAND, Jean LEFEVRE, Daniel CRUYPELINCK, Aurélie BAUDRY.

Absents : Sophie IP, Catherine CRAMPON, Laurence DUCHATELET, Emmanuel TORREZ.
Emmanuel TORREZ donne pouvoir à Daniel CRUYPELINCK.

« Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 17 décembre 2018, le Conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents ».

## 1. Désignation du secrétaire de séance :

Daniel Cruypelinck est désigné secrétaire de séance.

## 2. Approbation du Procès-Verbal du 19 novembre 2018 :

Le Procès-Verbal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

## 3. Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de la garderie :

Lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire a informé être en attente de devis pour le remplacement de la chaudière de la garderie qui était en très mauvais état. Suite à une panne, celle-ci a dû être remplacée en urgence par l'entreprise ACP pour un montant de 5 236 € HT, soit 6 283.20 € TTC.
Madame le Maire a déposé un dossier de demande de subvention (au taux de 39%) en sollicitant Madame la Présidente pour l'obtention d'une dérogation pour réaliser les travaux de suite face à l'urgence de la situation, en précisant que la délibération l'autorisant à déposer ce dossier sera prise lors du prochain conseil municipal.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
Madame le Maire précise que l'installateur l'a informé qu'il était impératif de construire un bac de rétention autour de la cuve à fioul pour respecter les normes. Les agents du service technique ont déjà quantifié les besoins en matériaux.
Elle demande à M. Lefèvre s'il peut se charger de l'achat et surtout de la livraison des matériaux (à revoir en début d'année).

## 4. Dépenses d'investissement 2019 :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour engager les éventuelles dépenses d'investissement (25 % maximum du budget 2018) avant le vote du budget 2019, il est nécessaire qu'ils l'y autorisent par délibération.
Le conseil municipal approuve donc à l'unanimité cette décision afin qu'elle puisse engager les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune sous réserve que ces dépenses soient inscrites au budget 2019.

## 5. Modification du tableau des effectifs :

Suite à la nomination en qualité de stagiaire de la Fonction Publique de Madame Céline VIEIRA, secrétaire de la mairie, le 1er janvier 2018, après avoir accompli sa semaine de stage d'intégration au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et suite au rapport de stage de Madame le Maire en date du 06/12/2018 donnant un avis favorable à la titularisation, celle-ci sera nommée titulaire au 1er janvier 2019.
Afin de palier à la surcharge de travail et au manque de temps parfois nécessaire pour traiter dans les délais les dossiers, Madame le Maire propose d'augmenter, à compter du 1er janvier 2019, son temps de travail à 20 heures hebdomadaire, contre 17h30 actuellement.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de Madame Vieira à 20 heures hebdomadaires et charge Madame le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires. Le tableau des effectifs sera de ce fait modifié en conséquence.

## 6. Protection incendie : remise en état dans les locaux communaux :

Suite à la vérification annuelle des équipements de protection incendie dans les locaux communaux, le 14 novembre dernier, la Société MOSPI a envoyé à Madame le Maire des devis pour la remise en état d'un montant total de 4 930€ HT (5 916€ TTC) se répartissant ainsi :

- Mairie : 1 085 € HT (1 302€ TTC)
- Ecole : 1 969€ HT (2 362.80€ TTC)
- Salle des fêtes : 1 876€ HT (2 251.20€ TTC)

Madame le Maire précise qu'elle a contacté par téléphone la société EUROFEU pour leur demander de réaliser un échange concernant les manivelles du système de désenfumage de la salle des fêtes car il nous a été fourni des manivelles femelles à la place des mâles. Elle a également signalé que les plans d'évacuation de la garderie et de la salle des fêtes semblent faux et souhaite donc qu'ils soient revus.
Elle précise aux membres du Conseil Municipal qu'elle n'a pas eu de nouvelles depuis cet appel téléphonique et va donc faire un courrier.

Les membres présents décident de réaliser les travaux proposés par la société MOSPI (déduction faite des erreurs commises par la société EUROFEU) car ils estiment que la sécurité est une priorité.

### 7. Décision modificative n°2 :

Suite à la construction du futur lotissement du Pressoir, le SE 60 a entrepris des travaux d'extension du réseau basse tension afin d'alimenter en électricité celui-ci, d'un montant total de 8 703€.
La commune doit s'acquitter des factures liées à ces travaux mais comme convenu, avec M. Bertau, Directeur d'agence Nexity, en charge de l'aménagement du lotissement, ces frais seront intégralement remboursés par leurs soins.
Sur les Conseils de Madame Bouton, Trésorière, considérant que cette somme va être dépensée mais récupérée aussitôt elle doit être imputée au compte 4541 en dépense et 4542 en recette.
Ces comptes n'étant pas prévus au Budget Primitif de 2018, il est nécessaire de créer une décision modificative comme suit :

- + 8 703 € au compte de dépense 4541
- + 8 703 € au compte de recette 4542

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 8. Travaux d'extension du réseau basse tension :

Comme expliqué ci-dessus, M. Bertau de NEXITY s'est engagé dans son courrier du 02 juillet 2018 à rembourser à la commune les dépenses liées à l'extension du réseau basse tension nécessaire pour alimenter le futur lotissement.
Les travaux ayant été finalisés et la facture du SE 60 reçue en mairie, il est impératif de délibérer afin de titrer cette somme à NEXITY d'un montant total de 8 703 € TTC.
M. Lefèvre précise qu'il n'a toujours pas reçu le paiement qui avait été convenu pour le stockage du matériel de la société LESENS dans ses bâtiments, Madame le Maire indique qu'elle va contacter le SE 60.
Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 9. Questions diverses :

- Travaux église : Dossier de consultation envoyé par Thibaut LEGENDRE, Architecte le 13 décembre dernier et validé par Madame le maire. La fin de réception des candidatures est fixée au 11 février 2019 et une visite est organisée sur place le 16 janvier 2019 à 8h45.
- Travaux divers :
  - Le système d'alarme avec télésurveillance a été installé le 06 décembre dernier à la mairie, le local technique et l'école pour un montant mensuel de 77€.
  - Madame le Maire a validé un devis de la Société Lopez, pour le remplacement de la porte d'entrée du logement communal pour un montant total de 1 279€ HT (1 535.04€ TTC).
- Aide régionale au permis de conduire : une aide réservée aux jeunes majeurs de la région inscrit en formation, en voie d'insertion dans le monde du travail ou connaissant une situation professionnelle précaire, d'un montant de 1000 €, sous conditions de ressources, peut-être accordée pour le passage du permis de conduire. Les renseignements nécessaires à ce dispositif peuvent être demandés auprès du Conseil Régionale Hauts de France.
- Groupement de commandes permanent CCPV : suite à l'adhésion de la commune au groupement de commandes proposé par la CCPV, un courrier relatif à la procédure à suivre en cas de besoin pour la réalisation de travaux de voirie, pour l'année 2019, a été reçu en mairie. La société ACP a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre, qui sur notre sollicitation peut se rendre dans la commune afin de nous aider à établir nos besoins, d'un montant total de 315€, comprenant la visite du site, la programmation et le chiffrage estimatif. Ces frais seront réglés par la CCPV puis refacturés aux communes bénéficiaires au prorata de leurs besoins.
- Suite au mail reçu par M. Cruypelinck Sylvain montrant un engin agricole dont l'attelage débordait sur le trottoir et ne laissant aucune place à quelconque piétons, nous avons décidé qu'il était impératif pour la sécurité des riverains de supprimer les places de stationnement situé en face de son domicile.
- M. Lefèvre précise qu'effectivement la route n'est pas assez large, il demande s'il n'est pas encore possible de modifier le PLU en prévoyant une zone réservée pour élargir la route jusqu'au cimetière ainsi qu'au niveau du 5 rue Claude Tillet où la route est très étroite et le manque de visibilité est important.
- M. Lefèvre demande à ce qu'on relance la société KUBICKI concernant la pose des plexiglas et la remise en place des grilles prévue pour les vitraux de l'église.
- Faisant le point sur le ramassage des betteraves de ces derniers jours, M. Cruypelinck propose qu'en période forte de ramassage (environ de septembre à novembre), la route menant à Nanteuil soit mise en sens unique avec un retour par Silly le Long afin d'éviter de croiser les camions et de devoir se mettre sur les bas-côtés et d'abimer encore plus la chaussée. Madame le Maire précise que c'est en effet envisageable et qu'il faudra se mettre en relation avec la municipalité de Silly le long.

*La séance est levée à 9h40.*